

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.691.003.1 DU 8 NOVEMBRE 1994

Trieuses pondérales SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGH/MINIGRADER

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 80-654 DU 7 AOUT 1980 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TRIEUSES PONDERALES AUTOMATIQUES.

FABRICANT

Portals Engineering Limited, Main Road, Dovercourt, Harwich, Essex CO12 4LP Royaume-Uni.

DEMANDEUR

Etablissements DELFORD-SORTAWEIGH FRANCE, 2, rue Marcellin Berthelot, Z.A. de Parc Lann, 56000 Vannes.

OBJET

La présente décision transfère aux Etablissements DELFORD-SORTAWEIGH FRANCE précités le bénéfice de l'approbation de modèle antérieurement accordée à la Société LUTRANA par la décision n° 92.00.691.003.1 du 14 novembre 1992 (1) relative aux trieuses pondérales SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGH/MINIGRADER.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des modèles concernés par la présente décision sont identiques à celles des modèles approuvés par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

VALIDITE

La date limite de validité de la décision initiale est conservée.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1722.